## 25/08/2011 **SERAINCOURT** N°INSEE 95592 Intitulé de la servitude Désignation de la servitude Libelle acte Num Codserv Date de l'acte 2370 AC1 Ministère de la Culture - Ministère de Eglise Communale (Cl.MH.) Seraincourt Arrêté 07/01/1930 l'Ecologie Monuments historiques: Monuments historiques inscrits et classés, classement, inscription et périmètre de protection 3680 AC2 Ministère de la Culture - Ministère de Ensemble du Vexin Français (S.Ins.) 19/06/1972 Arrêté l'Ecologie Protections des sites : Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits. 4329 Source de l'eau brillante (SERAINCOURT) AS1 Ministère de la Santé - Ministère de (Périmètre de Protection Eloigné) (sans DUP) l'Ecologie, Conservation des eaux : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales 4340 Source de l'Eau Brillante (SERAINCOURT) -AS<sub>1</sub> Périmètre de protection rapproché (sans DUP) 4560 I1Bis Ministère de l'Industrie Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous Décret Modifié 08/07/1950 Hydrocarbures liquides: Société de transport pression (pipeline Vigny - Porcheville) de produits pétroliers (TRAPIL) 6000 **I4** Ministère de l'Industrie 225Kv CERGY - CORMEILLES 3-4 dérivation 06/10/1967 Décret Electricité: Servitudes relatives à FROMAINVILLE (ex Cergy - Nanterre 1-2) l'établissement des lignes électriques 5620 **I4** 400Kv CERGY - MEZEROLLES 1 § 2 06/10/1967 Décret 6200 **I4** 225Kv PORCHEVILLE - PUISEUX Décret 06/10/1967 6180 <u>I4</u> 63Kv PORCHEVILLE - PUISEUX 1 et 2 dériv. Décret 06/10/1967 LIMAY 6300 JS1 Ministère de la Jeunesse et Sports Loi Modifiée 16/07/1984 Installations Sportives Installations sportives : Servitudes de protection des installations sportives 6320 PM1 08/04/1987 Ministère de l'écologie, du développement Zones de risques liées à la présence d'anciennes Arrêté durable, des transports et du logement carrières souterraines abandonnées (ancien Direction générale de la prévention des article R 111-3 du Code de l'Urbanisme ) valant risques Plan de Prévention des Risques naturels Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) prévisibles (P.P.R.) au titre du risque de naturels prévisibles (Art. L 562-1-2 et mouvements de terrains. suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de prévention des risques naturels et des risques miniers. Enveloppe des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables ou precrits

6670

PT1

Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

CENTRE de SERAINCOURT (zone de garde et de protection) C.C.T.n° 095.13.003

Décret

12/10/1981

Gestionnaires des servitudes : mis à jour Septembre 2007 http://www.cnig.gouv.fr

	SERAINCOURT			N°INSEE 95592	
Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
7290	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	LIAISON LILAS (fort de Romainville) - BREUIL EN VEXIN	Décret	03/08/1979
7260	PT2		CENTRE de SERAINCOURT (C.C.T.n°95.13.003) Zone secondaire de dégagement	Décret	05/12/1980

Fin des Servitudes